

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1920

8 août 2013

SOMMAIRE

Carvalux S.A.	92114	MR Holdings S.à r.l.	92129
Digital Consulting Company S.A.	92135	MSE S.A.	92115
DUWELL (Luxembourg) S.à r.l.	92114	My Alps Invest S.A.	92117
Groupe Raco S.A.	92136	Mytilineos Financial Partners S.A.	92117
Groupe Trefle S.A.	92136	Naga Luxembourg	92115
GWM Holding S.A.	92137	Nemo Investments S.A.	92128
HDI-Gerling Assurances SA Luxembourg	92136	Network International S.A.	92129
Head Investments SA	92137	Nexcentrica Investments Sarl	92130
HV Freehold S.à r.l.	92139	Novalis Real Estate Holding SPF	92130
HV Properties S.à r.l.	92139	OCM Luxembourg EPF III European Den- tal Holdings S.à r.l.	92117
Immobilière Scheergaass S.A.	92138	OCM Luxembourg OPPS FFF S.à r.l.	92131
Immo PA S.à r.l.	92137	Oddo Services Luxembourg S.A.	92125
Infinitif Holding S.à r.l.	92138	OD.LUX	92130
Interloge	92138	Orient-Express Luxembourg Holdings S.à r.l.	92128
IST lux s.a.	92160	Orient-Express Management Services S.à r.l.	92128
J. et H. Lamparski S.à .r.l.	92160	Orium S.A.	92131
Kaelum Consult S.A.	92140	OSCAR Lux AcquiholdCo S.à r.l.	92134
Kaelum Consult S.A.	92139	Panattoni Eastern Fund S.à r.l.	92134
Kale Services S.à r.l.	92141	Perfect Body Luxembourg S.à r.l.	92114
Kantec	92160	Pictop S.A.	92141
Koch-Ex Luxembourg S.à r.l.	92160	Pitney Bowes Luxembourg Holding S.à r.l.	92131
Kohlenberg & Ruppert Premium Proper- ties S.A.	92140	Progx II S.A.	92135
Langley LuxCo 1 S.à.r.l.	92144	Pure Capital S.A.	92135
Mistral SICAV-SIF	92130	Quetzacoatl Invest	92134
Montefin S.A.	92129	Quetzacoatl Invest	92140
Montefin S.A.	92129		
Mosaic Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	92128		

Carvalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 134.282.

I. Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration en date du 04 juin 2013

3^{ème} Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de nommer en tant que Président du Conseil d'Administration, Madame Brigitte DENIS, administrateur, résidant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen en remplacement de Monsieur Christophe BLONDEAU. Cette dernière assumera cette fonction pour toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la société, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire Annuelle de l'an 2017.

II. Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon exceptionnelle au siège social le 20 juin 2013

6^{ème} Résolution:

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Christophe BLONDEAU en qualité d'administrateur de la société.

L'Assemblée décide de nommer avec effet immédiat Monsieur Marc LIBOUTON ayant son adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen en tant que nouvel administrateur de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CARVALUX S.A.

Référence de publication: 2013082438/22.

(130102145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

DUWELL (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.163.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Juin 2013.

Duwell (Luxembourg) S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Manager

Référence de publication: 2013082479/14.

(130101668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Perfect Body Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 167.666.

EXTRAIT

Changement d'adresse

La gérance de la société Perfect Body Luxembourg S.à r.l. porte à la connaissance du public le changement d'adresse de:

Monsieur Alex Hoffmann, né le 9 mars 1952 à Ettelbruck (Luxembourg),

associé et de gérant technique de la société Perfect Body Luxembourg S.à r.l.,

qui réside dorénavant à: L-8245 Mamer, 51 rue de la Libération

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

Alex Hoffmann / Marilda Irène Ajala Lopes / Fatima Amrani

Gérant technique / Gérante administrative / Gérante administrative

Référence de publication: 2013083471/18.

(130102886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

MSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4410 Soleuvre, 2, Zone Um Woeller.
R.C.S. Luxembourg B 85.349.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 24 juin 2013.
Référence de publication: 2013083415/10.
(130102747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Naga Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 151.808.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of May,
Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Naga Luxembourg, a société anonyme (public company limited by shares) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 151.808 (the "Company").

There appeared

the sole shareholder of the Company, Groupe Cirque du Soleil Inc., a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the Province of Quebec, Canada, having its address at 8400, 2^o avenue, Montréal (Québec) Canada, H1Z 4M6 (the "Sole Shareholder");

here represented by Mr Max MAYER, employee residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, through its proxy holder, requests the notary to act that the 50,000 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder of the Company has been duly informed.

The Sole Shareholder of the Company through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment to the financial year of the Company;
2. Subsequent amendment of article 16 of the articles of association of the Company in order to reflect the amendment to the financial year of the Company; and
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to amend the financial year of the Company in such way that it ends, each year, on the last Sunday of December. As a consequence, the current financial year will end on December 29th, 2013.

Second resolution

As a consequence of the above resolution it is resolved to amend article 16 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 16.** The financial year of the Company ends, each year, on the last Sunday of December'.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this amendment to its articles of association, have been estimated at about EUR 900.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of

the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the person appearing, known to the officiating notary, by name, surname, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trentième jour de mai,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de Naga Luxembourg, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.808 (la «Société»).

A comparu,

l'actionnaire unique de la Société, Groupe Cirque du Soleil Inc., une société dûment constituée et existant valablement en vertu des lois de la Province du Québec, Canada, ayant son adresse au 8400, 2^o Avenue, Montréal (Québec) Canada, H1Z 4M6 (l'«Actionnaire Unique»),

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

L'Actionnaire Unique prie le notaire d'acter que les 50.000 actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Actionnaire Unique a été préalablement informée.

L'Actionnaire Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'exercice social de la Société;
2. Modification subséquente de l'article 16 des statuts de la Société en vue de refléter la modification de l'exercice social de la Société; et
3. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par l'Actionnaire Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de modifier l'exercice social de la Société de telle sorte qu'il se termine le dernier dimanche de décembre. En conséquence, l'exercice social en cours s'achèvera le 29 décembre 2013.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 16 des statuts de la Société est modifié afin d'être lu comme suit:

« **Art. 16.** L'exercice social de la Société se termine chaque année le dernier dimanche de décembre».

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de la présente modification de ses statuts est évalué à environ EUR 900.-.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant, par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 10 juin 2013. Relation GRE/2013/2310. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013083419/98.

(130102548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

My Alps Invest S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 154.237.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 21 juin 2013

Résolutions

En date du 21 juin 2013, l'assemblée générale accepte la démission de Britta Holdorf, en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 6 mai 2013.

L'assemblée générale décide de nommer Madame Jasmin Schuh, administrateur de sociétés, résidant professionnellement à L - 1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie en tant que nouvel Administrateur de la Société pour une durée de six ans avec effet au 6 mai 2013.

A cette même date, l'assemblée générale accepte la démission de la société AUTONOME DE REVISION en tant que Commissaire aux Comptes de la Société et décide de nommer la société HOCHÉ PARTNERS TRUST SERVICES SA, ayant son siège social à L - 1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie en tant que nouveau Commissaire aux Comptes de la Société pour une durée de six ans avec effet au 6 mai 2013.

A cette même date, l'Assemblée générale décide de renouveler le mandat de Monsieur Klaus Goutier jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2013083417/22.

(130102828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Mytilineos Financial Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 162.523.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MYTILINEOS FINANCIAL PARTNERS S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013083418/11.

(130102592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

OCM Luxembourg EPF III European Dental Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 178.144.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the third day of June.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the Luxembourg law, having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies (R.C.S.) of Luxembourg under number B 159343, and having a share capital of EUR 1,127,300.-;

represented by Mr Max MAYER, employee, with professional address in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name OCM Luxembourg EPF III European Dental Holdings S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties. If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non- shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or by two managers acting jointly.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

Thereupon, OCM Luxembourg EPF III S.a r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,100.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Szymon DEC, born on July 3, 1978 in Lodz, Poland, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mrs Figen EREN, born on February 10, 1978 in Besançon, France, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mr Jabir CHAKIB, born on November 5, 1967 in Casablanca, Morocco, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mr Hugo NEUMAN, born on October 21, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;

- Mr Justin BICKLE, born on January 11, 1971 in Plymouth, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, England; and

- Mr Thomas JAGGERS, born on May 4, 1977 in Nottingham, England, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, England.

2. The registered office of the Company is set at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trois juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159343, et ayant un capital social de EUR 1.127.300,-;

représentée par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination OCM Luxembourg EPF III European Dental Holdings S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou par deux gérants agissant conjointement.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.100,- EUR.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Szymon DEC, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mme Figen EREN, née le 10 février 1978 à Besançon, France, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- M. Jabir CHAKIB, né le 5 novembre 1967 à Casablanca, Maroc, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

- M. Hugo NEUMAN, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;

- M. Justin BICKLE, né le 11 janvier 1971 à Plymouth, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Angleterre; et

- M. Thomas JAGGERS, né le 4 mai 1977 à Nottingham, Angleterre, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Angleterre.

2. Le siège social de la Société est établi au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 juin 2013. Relation GRE/2013/2331. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2013083433/424.

(130103011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Oddo Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 158.637.

L'an deux mille treize, le treize juin.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg,

S'est déroulée une assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'Oddo Services Luxembourg S.A., une société anonyme ayant son siège social au 4A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.637, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 12 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°897 du 4 mai 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2078 du 22 août 2012 (ci-après la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Charles Heisbourg, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, lequel désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée étant ainsi constituée, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter:

I- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 3 des statuts de la société afin d'adapter l'objet social à la nouvelle activité agréée de courtier en instruments financiers au sens de la loi modifiée du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée;

Le nouvel article 3 aura la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet social.** La Société a pour objet, au Grand-Duché du Luxembourg et à l'étranger l'activité de courtier en instruments financiers au sens de l'article 24-1 de la loi modifiée du 5 avril 1993 sur le secteur financier et en cette qualité de recevoir et de transmettre pour le compte d'établissements de crédit, professionnels du secteur financier, établissements de paiement, organismes de placements collectifs ou de fonds de pension, d'entreprises d'assurance ou d'entreprises de réassurances, de droit luxembourgeois ou de droit étranger, d'ordres portant sur un ou plusieurs instruments financiers, sans détenir des fonds ou instruments financiers. Cette activité de la Société comprend la mise en relation de deux ou plusieurs parties permettant ainsi la réalisation d'une transaction entre ces parties.

Par ailleurs, la Société a pour objet, au Grand-Duché du Luxembourg et à l'étranger:

La société a pour objet, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, de fournir au profit d'établissement de crédit, professionnels du secteur financier, établissement de paiement, organismes de placement collectif ou fond de pension, entreprises d'assurances ou réassurance, de droit luxembourgeois ou de droit étranger, des prestations de sous-traitance et d'externalisation de services administratifs, de back-office, et informatique.

A ce titre la Société pourra spécialement agir en tant que:

1) agent de communication à la clientèle au sens de l'article 29.1 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier et en cette qualité de fournir au profit d'établissement de crédit, professionnels du secteur financier, établissements de paiements, organismes de placement collectif ou fonds de pension, entreprises d'assurance ou entreprises de réassurance, de droit luxembourgeois ou de droit étranger tous les services autorisés par la loi dans ce cadre;

2) agent administratif du secteur financier au sens de l'article 29.2 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier et en cette qualité assurer la fourniture de services d'administration inhérents à l'activité professionnelles des établissements de crédit, professionnels du secteur financier, établissements de paiement, organismes de placement collectif ou fonds de pension, entreprises d'assurance ou entreprises de réassurance, de droit luxembourgeois ou de droit étranger;

3) opérateur de systèmes informatiques primaire du secteur financier au sens de l'article 29.3 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, et en cette qualité, être en charge du fonctionnement de systèmes informatiques et de réseaux communication faisant partie du dispositif informatique et de communication propre ainsi que le traitement informatique et le transfert de données stockées dans le dispositif informatique d'établissement de crédit, professionnels du secteur financier, établissements de paiement, organismes de placement collectif ou fonds de pension, entreprises d'assurance ou entreprises de réassurances, de droit luxembourgeois ou de droit étranger, ainsi que la mise en place et la maintenance des systèmes informatiques des établissements susvisés;

4) opérateur de systèmes informatiques secondaires et de réseaux de communication du secteur financier au sens de l'article 29.4 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, et en cette qualité, être en charge du fonctionnement de systèmes informatiques et de réseaux de communication faisant partie du dispositif informatique et de communication propre ainsi que le traitement informatique et le transfert des données stockées dans le dispositifs informatique d'établissements de crédit, professionnels du secteur financier, établissements de paiements, organismes de placement collectif ou fond de pension, entreprises d'assurance ou entreprises de réassurance, de droit luxembourgeois ou de droit étranger, ainsi que la mise en place et la maintenance des systèmes informatiques et réseaux des établissements susvisés.»

2. Modification de l'article 8 des statuts de la Société afin de modifier la date de tenue de l'assemblée générale annuelle.

II- Que l'actionnaire unique présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté le cas échéant, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire unique présent ou le mandataire de l'actionnaire unique ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La procuration de l'actionnaire unique représenté, signée ne varietur, par la personne comparante restera attachée à cet acte.

III- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique présent ou représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution:

Afin d'adapter l'objet social de la Société à sa nouvelle activité agréée de courtier en instruments financiers au sens de la loi modifiée du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée, l'actionnaire unique décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet social.** La Société a pour objet, au Grand-Duché du Luxembourg et à l'étranger l'activité de courtier en instruments financiers au sens de l'article 24-1 de la loi modifiée du 5 avril 1993 sur le secteur financier et en cette qualité de recevoir et de transmettre pour le compte d'établissements de crédit, professionnels du secteur financier,

établissements de paiement, organismes de placements collectifs ou de fonds de pension, d'entreprises d'assurance ou d'entreprises de réassurances, de droit luxembourgeois ou de droit étranger, d'ordres portant sur un ou plusieurs instruments financiers, sans détenir des fonds ou instruments financiers. Cette activité de la Société comprend la mise en relation de deux ou plusieurs parties permettant ainsi la réalisation d'une transaction entre ces parties.

Par ailleurs, la Société a pour objet, au Grand-Duché du Luxembourg et à l'étranger:

La société a pour objet, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, de fournir au profit d'établissement de crédit, professionnels du secteur financier, établissement de paiement, organismes de placement collectif ou fond de pension, entreprises d'assurances ou réassurance, de droit luxembourgeois ou de droit étranger, des prestations de sous-traitance et d'externalisation de services administratifs, de back-office, et informatique.

A ce titre la Société pourra spécialement agir en tant que:

1) agent de communication à la clientèle au sens de l'article 29.1 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier et en cette qualité de fournir au profit d'établissement de crédit, professionnels du secteur financier, établissements de paiements, organismes de placement collectif ou fonds de pension, entreprises d'assurance ou entreprises de réassurance, de droit luxembourgeois ou de droit étranger tous les services autorisés par la loi dans ce cadre;

2) agent administratif du secteur financier au sens de l'article 29.2 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier et en cette qualité assurer la fourniture de services d'administration inhérents à l'activité professionnelles des établissements de crédit, professionnels du secteur financier, établissements de paiement, organismes de placement collectif ou fonds de pension, entreprises d'assurance ou entreprises de réassurance, de droit luxembourgeois ou de droit étranger;

3) opérateur de système informatiques primaire du secteur financier au sens de l'article 29.3 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, et en cette qualité, être en charge du fonctionnement de systèmes informatiques et de réseaux communication faisant partie du dispositif informatique et de communication propre ainsi que le traitement informatique et le transfert de données stockées dans le dispositif informatique d'établissement de crédit, professionnels du secteur financier, établissements de paiement, organismes de placement collectif ou fonds de pension, entreprises d'assurance ou entreprises de réassurances, de droit luxembourgeois ou de droit étranger, ainsi que la mise en place et la maintenance des systèmes informatiques des établissements susvisés;

4) opérateur de systèmes informatiques secondaires et de réseaux de communication du secteur financier au sens de l'article 29.4 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, et en cette qualité, être en charge du fonctionnement de systèmes informatiques et de réseaux de communication faisant partie du dispositif informatique et de communication propre ainsi que le traitement informatique et le transfert des données stockées dans le dispositifs informatique d'établissements de crédit, professionnels du secteur financier, établissements de paiements, organismes de placement collectif ou fond de pension, entreprises d'assurance ou entreprises de réassurance, de droit luxembourgeois ou de droit étranger, ainsi que la mise en place et la maintenance des systèmes informatiques et réseaux des établissements susvisés.»

Deuxième résolution:

L'actionnaire unique décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle de la Société et de fixer cette date au 3 juin de chaque année à 15 heures. En conséquence, l'actionnaire unique décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation, le trois (3) juin à 15:00 heures. Si la date indiquée est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires aura lieu le jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées générales des actionnaires peuvent se tenir aux heure et lieu spécifiés dans les avis de convocation y relatifs.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. HEISBOURG, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juin 2013. Relation: LAC/2013/27654. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

Référence de publication: 2013083428/137.

(130103212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Orient-Express Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 95.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Un gérant

Référence de publication: 2013083429/11.

(130102528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Orient-Express Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 95.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Un gérant

Référence de publication: 2013083430/11.

(130102638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Nemo Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 99.707.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 19 juin 2013

Monsieur Jean-Marc HEITZ est révoqué de son poste de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.
CUSTOM S.A., R.C.S. Luxembourg B124470, avec siège social au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes pour une période de trois ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme
NEMO INVESTMENTS S.A.
Régis DONATI
Administrateur

Référence de publication: 2013083423/17.

(130102540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Mosaic Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 110.534.

Rectificatif au dépôt L090048975.04

Suite à une erreur matérielle, il convient de noter le prénom du gérant comme suit:

- Martin Paul Galliver, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MOSAIC HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l.
Johannes de Zwart
Gérant

Référence de publication: 2013083413/15.

(130103084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Montefin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 47.153.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 14 juin 2013

1. Le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN n'a pas été renouvelé.
2. Madame Virginie DECONINCK, administrateur de sociétés, née le 11 octobre 1976 à Rocourt (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.
3. Madame Ruth VON WYL, a été reconduite dans ses mandats d'administrateur et de présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.
4. Madame Juliette LORANG a été reconduite dans son mandat administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.
5. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Luxembourg, le 25.06.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *MONTEFIN S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013083410/22.

(130103238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

MR Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.449.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 20 Juin 2013.

Référence de publication: 2013083414/11.

(130102628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Montefin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 47.153.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *MONTEFIN S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013083411/11.

(130103259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Networld International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 86.935.

—
Je vous informe, par la présente, de ma décision de démissionner du Conseil d'administration de votre société avec effet immédiat.

Filippo Dollfus.

Référence de publication: 2013083424/10.

(130103053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Novalis Real Estate Holding SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-5532 Remich, 6, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 108.188.

—
Extrait du procès verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juin 2013

1.- démission de l'Administrateur Délégué

Donnant suite à la demande de Monsieur Wolfgang Kitz, l'actionnaire unique accepte la démission de ce dernier avec effet de ce jour en sa qualité d'Administrateur Délégué

2.- nomination d'un nouvel Administrateur Délégué

Monsieur Marc Kernel, demeurant au 6, Rue Enz L-5532 REMICH, déjà Administrateur de la société, qui accepte la fonction d'Administrateur Délégué, est nommé à ce poste avec effet de ce jour

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et passé ce jour, le 10 juin 2013.

L'Administrateur Délégué

Référence de publication: 2013083425/17.

(130102733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Nexcentrica Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 138.198.

—
Extrait de la lettre de démission datée du 24 juin 2013

En date du 24 juin 2013, Madame Marjoleine VAN OORT a démissionné en tant que gérant de la société Nexcentrica Investments SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L.1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.198, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 juin 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013083420/16.

(130102332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

OD.LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 169.911.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013083436/10.

(130103203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Mistral SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 157.200.

—
Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013083409/11.

(130103262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Orium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 73.038.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg, le 20 juin 2013

Monsieur Jean-Marc HEITZ est révoqué de ses fonctions d'administrateur de la société.

Monsieur Louis VEGAS-PIERONI, expert-comptable, né le 26.09.1967 à Fameck (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur pour une période d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme
ORIMUM S.A.
Jacopo ROSSI
Administrateur

Référence de publication: 2013083445/16.

(130102543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

OCM Luxembourg OPPS FFF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 170.654.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 3 juin 2013

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé de nommer Mme Figen EREN, née le 10 février 1978 à Besançon (France) ayant sa résidence professionnelle au 26A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg comme Gérant de la société avec effet au 3 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg OPPS FFF Sàrl
Jabir chakib
Manager

Référence de publication: 2013083435/15.

(130102312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Pitney Bowes Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.429.062,00.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 149.540.

In the year two thousand and thirteen on the twenty-second of May.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Pitney Bowes Europe Limited, a private limited company incorporated and existing under the laws of England and Wales, with registered office at Building 5 Trident Place, Hatfield Business Park, Mosquito Way, Hatfield, Hertfordshire, AL10 9UJ, United Kingdom registered at Companies House under number 07237899 (hereafter the "Sole Shareholder")

here represented by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Said proxy signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to enact the following:

I. Pitney Bowes Europe Limited, aforementioned, is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of Pitney Bowes Luxembourg Holding S.À r.l., with registered address at 9, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof (Koerich), Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 149.540 and incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary in Luxembourg, dated on November 20, 2009, published in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) number 2504 dated December 23, 2009 (the "Company"). The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated March

29, 2013, published in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) number 892 dated April 16, 2013.

II. The Company's share capital is set at twenty four million four hundred twenty nine thousand and sixty two Euros (EUR 24,429,062) represented by twenty four million four hundred twenty nine thousand and sixty two (24,429,062) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

III. That the Sole Shareholder declares that he has full knowledge of the agenda prior to the present meeting and agrees to waive the notice requirements, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

1. Insert a restriction in the transferability of the Company's shares and in the ability of the Company to issue shares to a new shareholder.

2. Subsequent amendment and replacement of the first paragraph of Article 6.5 of the Company's articles of association to give it the following content:

" **Art. 6.5. Transfer of shares / Issuance of shares to a new shareholder.** When there is a sole shareholder, the Company and the sole shareholder may, at any time enter into a forward subscription agreement whereby the sole shareholder shall subscribe to additional shares of the Company in the future in accordance with the terms and conditions of any such agreement. The terms and conditions of the forward subscription agreement may limit the ability of the Company to issue shares to persons other than the sole shareholder or the ability of the sole shareholder to transfer, sell, assign, pledge or otherwise encumber the shares of the Company during the term of the said agreement."

3. Miscellaneous.

V. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to insert a restriction in the Articles regarding the transferability of the Company's shares and the ability of the Company to issue shares to a new shareholder.

Second resolution

Further to the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend and replace the first paragraph of Article 6.5 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.5. Transfer of shares / Issuance of shares to a new shareholder.** When there is a sole shareholder, the Company and the sole shareholder may, at any time enter into a forward subscription agreement whereby the sole shareholder shall subscribe to additional shares of the Company in the future in accordance with the terms and conditions of any such agreement. The terms and conditions of the forward subscription agreement may limit the ability of the Company to issue shares to persons other than the sole shareholder or the ability of the sole shareholder to transfer, sell, assign, pledge or otherwise encumber the shares of the Company during the term of the said agreement."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Pitney Bowes Europe Limited, une société de droit anglais et gallois, ayant son siège social au Building 5 Trident Place, Hatfield Business Park, Mosquito Way, Hatfield, Hertfordshire, AL10 9UJ, Royaume-Uni enregistrée auprès de la Companies House sous le numéro 07237899 (ci-après l'«Associé Unique»)

ici représenté par M. Régis Galiotto, cleric de notaire, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Pitney Bowes Europe Limited, est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Pitney Bowes Luxembourg Holding S.à r.l., ayant son siège social au 9, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof (Koerich), Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.540, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire à Luxembourg en date du 20 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2504 en date du 23 décembre 2009 (la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant en date du 29 mars 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 892 en date du 16 avril 2013.

II. Le capital social de la Société est de vingt-quatre millions quatre cent vingt-neuf mille soixante deux Euros (EUR 24.429.062) représenté par vingt-quatre millions quatre cent vingt-neuf mille soixante deux (24.429.062) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune.

III. Que l'Associé Unique déclare avoir eu connaissance complète de l'ordre du jour avant la présente assemblée et accepte de renoncer aux formalités de notification et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Insérer une restriction à la cessibilité des parts sociales de la Société et à la capacité de la Société à émettre des parts sociales à un nouvel associé.

2. Modification subséquente et remplacement du premier paragraphe de l'article 6.5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.5. Cession de parts sociales / Émission de parts sociales à un nouvel associé.** Dans l'hypothèse où il y a un associé unique, la Société et l'associé unique peuvent, à tout moment, conclure un contrat de souscription ultérieure par lequel l'associé unique s'engage à souscrire à l'avenir aux nouvelles parts sociales de la Société, conformément aux termes d'un tel contrat. Les termes du contrat de souscription ultérieure peuvent limiter la capacité de la Société à émettre de nouvelles parts sociales à des personnes autres que l'associé unique ou la capacité de l'associé unique de transférer, vendre, céder, nantir ou de grever autrement les parts sociales de la Société au cours de la durée dudit contrat.»

3. Divers.

VI. L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'insérer une restriction dans les Statuts à la cessibilité des parts sociales de la Société et à la capacité de la Société à émettre des parts sociales à un nouvel associé.

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6.5 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.5. Cession de parts sociales / Émission de parts sociales à un nouvel associé.** Dans l'hypothèse où il y a un associé unique, la Société et l'associé unique peuvent, à tout moment, conclure un contrat de souscription ultérieure par lequel l'associé unique s'engage à souscrire à l'avenir aux nouvelles parts sociales de la Société, conformément aux termes d'un tel contrat. Les termes du contrat de souscription ultérieure peuvent limiter la capacité de la Société à émettre de nouvelles parts sociales à des personnes autres que l'associé unique ou la capacité de l'associé unique de transférer, vendre, céder, nantir ou de grever autrement les parts sociales de la Société au cours de la durée dudit contrat.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2013. Relation: LAC/2013/24638. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

Référence de publication: 2013083456/131.

(130102814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

OSCAR Lux AcquiholdCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 177.393.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 19. Juni 2013.
Für gleichlautende Abschrift
Für die Gesellschaft
Maître Carlo WERSANDT
Notar

Référence de publication: 2013083452/14.

(130102572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Panattoni Eastern Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 164.669.

Les comptes annuels au 31/12/12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2013.
Panattoni Eastern Fund Sarl
Panattoni Luxembourg Directorship Sarl
Gérant
Représenté par Olivier Marbaise
Gérant

Référence de publication: 2013083453/15.

(130103236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Quetzacoatl Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 128.395.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social de façon exceptionnelle le 7 mai 2013

5^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale acte la démission en date du 21 décembre 2012 de Monsieur Romain THILLENS et de Monsieur Christophe BLONDEAU de leur fonction d'administrateur de catégorie B avec effet au 21 décembre 2012.

Le mandat d'Administrateur et le mandat de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Roland D'IETEREN, le mandat d'Administrateur et le mandat d'Administrateur-délégué de Monsieur Nicolas D'IETEREN ainsi que celui de Commissaire de la société H.R.T. Révision S.A. sont arrivés à échéance.

L'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet au 15 mai 2012 le mandat d'Administrateur de catégorie A et le mandat de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Roland D'IETEREN ainsi que le mandat d'Administrateur de catégorie A et le mandat d'Administrateur-délégué de Monsieur Nicolas D'IETEREN pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2018.

L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes, la société H.R.T. Révision S.A., pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en remplacement, la société A&C Management Services Sarl, R.C. S Luxembourg B127 330, ayant son siège social au 80, rue des Romains, L-8041 Luxembourg jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour QUETZACOATL INVEST

Référence de publication: 2013083494/25.

(130102675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Pure Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 152.461.

—
Extrait du procès-verbal de rassemblée minérale ordinaire du 25 avril 2013.

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Noël Lequeue (né le 18 décembre 1946 à Lincet (Belgique) demeurant au 30, Chemin du Bois des Paresseux, B - 6700 Arlon) est arrêté. Il est décidé de mettre fin anticipativement au mandat d'administrateur indépendant de Monsieur Jean-Noël Lequeue. La date d'effet de fin du mandat est le 31/12/2012. Monsieur Jean-Noël Lequeue n'est pas remplacé, le nombre d'administrateurs de Pure Capital S-A. est donc réduit de 6 à 5 personnes.

- Le mandat de réviseur d'Entreprises de la société PricewaterhouseCoopers, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro 6 065.477, est renouvelé pour une période de un an. Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014. La société PricewaterhouseCoopers Soc. Coopérative est d'accord de voir son mandat de réviseur aux comptes renouvelé pour une durée d'un an,

Pour extrait sincère et conforme
Bernard Pons / Thierry Leonard
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013083491/20.

(130103026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Progx II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 166.004.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PROGX II S.A.
United International Management S.A.

Référence de publication: 2013083489/11.

(130102331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Digital Consulting Company S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 81.398.

—
Extrait des résolutions prises en date du 18 juin 2013

Reconduction des mandats des administrateurs

- Edgard GROSJEAN, administrateur
- Christine GROSJEAN, administrateur
- Sven DEGEN, administrateur

Les mandats des administrateurs ainsi nommé prendra fin à lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Reconduction du mandat de commissaire
- Vericom Sa

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration en date du 18 juin 2013

Prolongation du mandat de l'administrateur-délégué et nomination du président du conseil d'administration:

- Monsieur Edgard GROSJEAN

Le mandat de l'administrateur-délégué et du président du conseil d'administration ainsi nommé prendra fin à lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013082465/23.

(130102242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Groupe Trefle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.611.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue en date du 30 avril 2013, que:
- Le siège social de la société a été transféré, avec effet immédiat, du 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013082550/15.

(130101797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Groupe Raco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.483.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social 217, Route d'Esch L-1471 Luxembourg, le 20 juin 2013 à 15h30

Délibérations

Après analyse et délibération:

1. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, la démission de Monsieur Richard Segal de son mandat d'administrateur.

2. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, la nomination, à compter de ce jour, de la société S.F.D. Sàrl, RC B122811, 171 route de Longwy L-1941 Luxembourg. Son mandat expirera en 2017.

A l'issue de l'Assemblée le Conseil d'Administration de la société est composé des personnes physiques et morales suivantes:

Monsieur Denis MINGARELLI

Monsieur Serge ATLAN

S.F.D. Sàrl représentée par son Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013082549/23.

(130101519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

HDI-Gerling Assurances SA Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 30.015.

- Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 31 mai 2013

Le Conseil d'administration prend acte de la cessation des fonctions de membre du Comité de direction et de dirigeant agréé de Monsieur Alain Hauglustaine, ceci avec effet au 31 mai 2013. Le Conseil d'administration décide pour le moment de ne pas pourvoir à son remplacement au sein du Comité de direction.

- Changement d'adresse professionnelle

Monsieur Harald Rauw et Monsieur Lucien Maes, tous deux membres du Comité de direction, ont pour nouvelle adresse professionnelle, L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'Eau.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013082560/16.

(130101697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Head Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 128.267.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2013 que:

L'assemblée décide de renouveler le mandat des membres du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes:

- Monsieur Francesco Abbruzzese, né le 7 juin 1971 à Luxembourg, est appelé aux fonctions d'Administrateur avec effet au 8 mai 2012 et jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire à tenir en 2018;
- Monsieur Olivier Dedobbeleer, né le 9 avril 1983 à Namur (Belgique), est appelé aux fonctions d'Administrateur avec effet au 8 mai 2012 et jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire à tenir en 2018;
- Monsieur Massimo Bolfo, dirigeant d'entreprises, né à Chiavari, (GE), Italie, le 14 janvier 1958, est appelé aux fonctions d'Administrateur avec effet au 8 mai 2012 et jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire à tenir en 2018;
- La société BF CONSULTING S.à.r.l., est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes avec effet au 8 mai 2012 et jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire à tenir en 2018;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Luxembourg.

Référence de publication: 2013082561/22.

(130101518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

GWM Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 174.949.

—
Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GWM HOLDING S.A.

Référence de publication: 2013082553/10.

(130101552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Immo PA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8016 Strassen, 23, rue des Carrières.
R.C.S. Luxembourg B 159.971.

—
Rectification de l'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19 juin 2013 déposé le 20 juin 2013

L'associé de la société à responsabilité limitée «IMMO PA S. à r.l.» ayant son siège social à L-8016 Strassen, 23, rue des Carrières, a pris la résolution suivante lors de l'assemblée générale extraordinaire du 19 juin 2013:

- Madame Maria AVILA JIMENEZ, née le 17 novembre 1960 à Purchill/Granada (Espagne) demeurant à L-8016 Strassen, 23, rue des Carrières est nommée gérant technique à partir du 19 juin 2013 pour une durée indéterminée.

Pouvoir de signature:

- Madame Maria AVILA JIMENEZ a le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant et du gérant technique.

- Monsieur PIANON Diullo Antonio dit Jean a le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances et sans restrictions par sa signature Individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 24 juin 2013.

Pour IMMO PA S.à r.l.

AREND et PARNTERS sàrl

Signature

Référence de publication: 2013082580/22.

(130101864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Immobilière Scheergaass S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 7, rue des Tondeurs.
R.C.S. Luxembourg B 107.959.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 21 juin 2013

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 21 juin 2013:

1- L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur et le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Weber Jean, gestionnaire journalier, demeurant à 23, rue des Remparts L - 9501 Wiltz, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'année 2018.

2- L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Weber Victor, salarié, demeurant à 9, rue des Tondeurs L - 9501 Wiltz, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'année 2018.

3- L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Weber Tina, infirmière diplômée en psychiatrie, demeurant à 56, rue G-D- Charlotte L-9515 Wiltz, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'année 2018.

4- L'assemblée décide le renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de la société International Business Counselors Sàrl ayant son siège social à L-957 0 Wiltz, 9, rue des Tondeurs, inscrite au RCSL sous le n° B 39503, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'année 2018.

Wiltz, le 21 juin 2013.

IMMOBILIERE SCHEERGAASS S.A.

Référence de publication: 2013082581/22.

(130102216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Infinitif Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 178.006.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2013 que:

- la démission de Monsieur Francesco ABBRUZZESE en tant que gérant unique avec effet immédiat a été acceptée;
- la décision a été prise de nommer Monsieur Olivier DEDOBLEER, comptable, né le 9 avril 1983 à Namur (Belgique), demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem L-8030 STRASSEN en qualité de gérant unique, dont le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Le 21 juin 2012.

Référence de publication: 2013082583/17.

(130102141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Interloge, Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 40.331.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2013

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2013 les actionnaires ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Le mandat de l'administrateur, Madame Mia VAN DE BERG (demeurant à L- 9170 Mertzig, 14, Zechel) est venu à l'expiration et ne sera pas renouvelé.

Etant donné que l'administrateur ne sera pas remplacé, le nombre des administrateurs est réduit de quatre à trois.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. AREND

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013082588/15.

(130101819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

HV Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 1.020.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 169.550.

Il est à noter que l'adresse professionnelle de Per Sjöberg, gérant de la Société, se trouve à présent au Ordenstrappan 1, 114 30 Stockholm, Suède.

Il est à noter que l'adresse professionnelle de Jyrki Konsala, gérant de la Société, se trouve à présent au 69, rue de Neudorf, L-2221 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2013.

Cliff Langford

Mandataire

Référence de publication: 2013082566/16.

(130101630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

HV Freehold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 1.000.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 172.637.

Il est à noter que l'adresse professionnelle de Per Sjöberg, gérant de la Société, se trouve à présent au Ordenstrappan 1, 114 30 Stockholm, Suède.

Il est à noter que l'adresse professionnelle de Jyrki Konsala, gérant de la Société, se trouve à présent au 69, rue de Neudorf, L-2221 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2013.

Cliff Langford

Mandataire

Référence de publication: 2013082565/16.

(130101610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Kaelum Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 87.281.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle tenue au siège social de la société le 10 juin 2013 à 10.00 heures

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2019.

Sont renommés Administrateurs:

- M. Alexis Kamarowsky, Directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg;

- M. Federico Cannizzaro di Belmontino, Juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg;

- M. Jean-Marc Debaty, Expert-comptable, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg.

Est renommée Commissaire aux comptes:

Luxembourg International Consulting S.A. (Interconsult) avec siège social à L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte-Croix.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2013082607/22.

(130101887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Kohlenberg & Ruppert Premium Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.314.

Il résulte de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 6 juin 2013 que l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Réélection des administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2013:

- Monsieur John Horgan, administrateur de classe A, né le 10 août 1971, à Cork, en Irlande, ayant pour adresse professionnelle 7, rue Windsor, IRL-6 Rathmines, Dublin;

- Monsieur Jean Jacques Josset, administrateur de classe B, né le 12 juin 1974 à Saint-Quentin, en France, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Madame Florence Marie Anne Lahaye Rao, administrateur de classe B, née le 02 Octobre 1975, à Troyes, en France, ayant pour adresse 13, rue du Klem, L-8328 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg;

2. Réélection, en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé, de Ernst & Young, société sise au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2013:

3. En conséquence de ce que précède, il est à noter que la composition du Conseil d'Administration, à compter du 06 juin 2013, est la suivante:

- Monsieur John Horgan, administrateur classe A,
- Monsieur Jean-Jacques Josset, administrateur classe B
- Madame Florence Rao, administrateur classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean Jacques Josset
Administrateur B

Référence de publication: 2013082610/26.

(130101705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Kaelum Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 87.281.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013082606/10.

(130101679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Quetzacoatl Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 128.395.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 juillet 2012

1. Désignation d'un nouvel administrateur de catégorie B

L'Assemblée Générale désigne à l'unanimité comme nouvel administrateur de catégorie B Monsieur Frédéric De Vuyst, né le 3 avril 1973 à Bruxelles, domicilié à 1180 Bruxelles, 6, rue de la Cueillette.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2018.

2. Désignation d'un délégué à la gestion journalière:

L'Assemblée Générale désigne à l'unanimité Monsieur Frédéric De Vuyst, né le 3 avril 1973 à Bruxelles, domicilié à 1180 Bruxelles, 6, rue de la Cueillette comme Administrateur-délégué. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour QUETZACOATL INVEST

Référence de publication: 2013083495/18.

(130102675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Pictop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 146.615.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 18 juin 2013, M. Giuliano BIDOLI, domicilié professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été nommé Administrateur avec effet immédiat, en remplacement de Mr Yves BIEWER, démissionnaire.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

De plus, le mandat des Administrateurs, Mr Pii KETVEL et Mme Viviane HENGEL ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg, le 24.06.2013.

Pour: PICTOP S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Ana-Paula Duarte

Référence de publication: 2013083481/20.

(130102420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Kale Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 34, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 178.301.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A comparu:

Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Agissant en tant que mandataire de Monsieur Yannick KANTOR, juriste, né le 25 octobre 1970 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement au 8A, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Kale Services S.à r.l (la "Société").

Art. 2. Objet.

La Société a pour objet le conseil en gestion d'entreprises et les services annexes liés à cette activité tel que la fourniture de services administratifs et sociaux à d'autres entités juridiques sous quelle que forme que ce soit. La Société pourra assumer les fonctions d'administrateur ou de gérant d'autres entités juridiques.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La société peut émettre des emprunts obligataires convertibles ou non, susceptibles de favoriser la réalisation de son objet social.

La Société pourra exécuter toutes les opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet social.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 3. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social.

Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Au cas où le conseil de gérance ou le gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présenteraient ou paraîtraient imminents, le siège social pourrait être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital social.

Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par une (1) part sociale, d'une valeur nominale de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) chacune.

Art. 6. Modification du capital social.

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié par une décision des associés, avec l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas d'augmentation de capital par apport en numéraire, les associés existants ont un droit de souscription préférentiel, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales.

Art. 7. Parts sociales.

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et a une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Toutes les parts émises seront inscrites au registre des associés qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque associé, son adresse ou siège social.

Tout transfert de parts conformément à l'article 8 ci-après, sera inscrit au registre des associés.

Art. 8. Transfert de parts.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires soit au conjoint survivant.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Les créanciers ou ayants-droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 9. Faillite ou Déconfiture d'un associé.

La faillite ou déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou l'un quelconque des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 10. Gérance.

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par les associés, lesquels fixeront leur nombre, la durée de leur mandat et leur pouvoir. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués librement à tout moment et sans motif par les associés.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 11. Décisions des associés.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Année sociale.

L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de l'année suivante.

Art. 13. Comptes annuels.

Chaque année, à la date de clôture de l'exercice, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Répartition des bénéfices.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'assemblée générale des associés, sans préjudice du pouvoir du gérant de payer des acomptes sur dividendes dans les limites permises par la loi.

Art. 15. Dissolution, Liquidation.

En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateurs aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 16. Disposition générale.

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Est ensuite intervenue, Mlle Virginie PIERRU, prénommée, déclare souscrire au nom et pour compte du souscripteur Mr Yannick KANTOR, prénommé, l'unique part sociale et l'a libéré moyennant apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ huit cent douze euros (812,- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentée comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 34, rue Dernier Sol L-2543 Luxembourg.

2. Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Yannick KANTOR, prénommé, né le 25 octobre 1970 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement au 8A, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg, lequel aura tous pouvoirs pour engager la Société par sa signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29/05/2013. Relation: LAC/2013/24327. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, Délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

Référence de publication: 2013087744/142.

(130108463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Langley LuxCo 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 178.308.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of June.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

Triton Masterluxco 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro and twenty cent (EUR 12,500.20), with registered office at 26 - 28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143926 (the "Founding Shareholder"),

represented by Me Marc Frantz, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on June 18, 2013; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the Shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Langley LuxCo 1 S.a r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding (including the administration, management and development) and disposal of securities or interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings in its own name and own account.

The Company may provide financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may borrow in any kind or form without limitation and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

The Company shall not be acting as an alternative investment fund as defined in the directive 2011/61/EU of the European Parliament and of the Council of 8 June 2011 on Alternative Investment Fund Managers and shall not carry out any other activity which would be subject to supervision by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. In particular, the Company will not (directly or indirectly) actively market its shares or other securities to investors.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 28 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into:

- six hundred twenty thousand five hundred (620,500) A1 shares (the "A1 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- six hundred twenty thousand five hundred (620,500) B1 shares (the "B1 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A2 shares (the "A2 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B2 shares (the "B2 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A3 shares (the "A3 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B3 shares (the "B3 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A4 shares (the "A4 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B4 shares (the "B4 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A5 shares (the "A5 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B5 shares (the "B5 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A6 shares (the "A6 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B6 shares (the "B6 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A7 shares (the "A7 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B7 shares (the "B7 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A8 shares (the "A8 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B8 shares (the "B8 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A9 shares (the "A9 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B9 shares (the "B9 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A10 shares (the "A10 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B10 shares (the "B10 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up.

The A1 Shares, A2 Shares, A3 Shares, A4 Shares, A5 Shares, A6 Shares, A7 Shares, A8 Shares, A9 Shares, and A10 Shares shall together be referred to as the "A Shares".

The B1 Shares, B2 Shares, B3 Shares, B4 Shares, B5 Shares, B6 Shares, B7 Shares, B8 Shares, B9 Shares, and B10 Shares shall together be referred to as the "B Shares" and together with the A Shares, the "Shares" and each a "Share".

The A1 Shares and the B1 Shares shall together be referred to as the "Class 1 Shares".

The A2 Shares and the B2 Shares shall together be referred to as the "Class 2 Shares".

The A3 Shares and the B3 Shares shall together be referred to as the "Class 3 Shares".

The A4 Shares and the B4 Shares shall together be referred to as the "Class 4 Shares".

The A5 Shares and the B5 Shares shall together be referred to as the "Class 5 Shares".

The A6 Shares and the B6 Shares shall together be referred to as the "Class 6 Shares".

The A7 Shares and the B7 Shares shall together be referred to as the "Class 7 Shares".

The A8 Shares and the B8 Shares shall together be referred to as the "Class 8 Shares".

The A9 Shares and the B9 Shares shall together be referred to as the "Class 9 Shares".

The A10 Shares and the B10 Shares shall together be referred to as the "Class 10 Shares".

The A10 Shares and the B10 Shares shall together be referred to as the "Class 10 Shares".

The Class 1 Shares, the Class 2 Shares, the Class 3 Shares, the Class 4 Shares, the Class 5 Shares, the Class 6 Shares, the Class 7 Shares, the Class 8 Shares, the Class 9 Shares and the Class 10 Shares shall together be referred to as the "Classes of Shares" and each a "Class of Shares".

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the Legal Reserve (as defined below), provided that any such repurchase or distribution out of the share premium may only benefit such A Shares or B Shares on which the relevant premium has originally been paid. Upon the issue of new A Shares and/or B Shares, the Company may, out of share premium paid-in on such A Shares and/or B Shares, allot ten per cent (10%) of the nominal value of the newly issued Shares to the reserve required by law (the "Legal Reserve") in order to ensure that the Legal Reserve amounts at all time to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company in accordance with the Laws.

Each time a capital contribution (in cash or in kind), including any share premium attached to it, is made in consideration of the issue of A Shares and/or B Shares (individually referred to as the "Contribution" and collectively referred to as the "Contributions"), the Board of Managers shall keep track, in the books of the Company, of the Contribution(s) and will draw up a set of analytical accounts for the A Shares and the B Shares.

To the extent permissible by the Laws, including without limitation, compliance with the legal requirement to create a Legal Reserve, and subject to the following, the A Shares and the B Shares shall be entitled to an exclusive right to distributions by way of (i) dividend, (ii) redemption of own Shares, (iii) reduction of the subscribed capital, (iv) reduction of a reserve and (v) liquidation made by the Company (the "Distributions").

If the Company resolves to make Distributions, the amount allocated to this effect shall be distributed in accordance with the following rules:

- each Class 1 Share shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty-five per cent (0.65%) per annum of the nominal value of such share, then,

- each Class 2 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such share, then,

- each Class 3 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such share, then,

- each Class 4 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such share, then,

- each Class 5 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such share, then,

- each Class 6 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such share, then,

- each Class 7 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such share, then,

- each Class 8 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of such share, then,

- each Class 9 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) per annum of the nominal value of such share, then,

- each Class 10 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty per cent (0.20%) per annum of the nominal value of such share, (together the "Profit Entitlement"); and

any remaining dividend amount after allocation of the Profit Entitlement shall be allocated in whole to all the Shares forming the then last outstanding Class of Shares in reverse numerical order (starting from the Class 10 Shares until the Class 1 Shares) (the "Remaining Dividend").

The Remaining Dividend shall be distributed as follows:

- The holder(s) of A Shares shall be entitled to receive part of the Remaining Dividend according to the following formula:

Aggregate amount of Remaining Dividend X Value of Contribution(s) made in consideration of A Shares / Aggregate amount of the Contribution(s) made in consideration of A Shares and B Shares

- The holder(s) of B Shares shall be entitled to receive part of the Remaining Dividend according to the following formula:

Aggregate amount of Remaining Dividend X Value of Contribution(s) made in consideration of B Shares / Value of Contribution(s) made in consideration of B Shares

Art. 6. Shares. Each Share entitles to one vote.

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its Shares.

When the Company is composed of several shareholders, the Shares may be transferred freely amongst shareholders but the Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own Shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one entire Class of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class. In the case of a repurchase and cancellation of a whole class of Shares, such repurchase and cancellation of Shares shall be made in the reverse numerical order (starting from the Class 10 Shares until the Class 1 Shares).

The redemption price shall be set in accordance with the rules laid down in article 5 of the Articles of Incorporation for distributions of Remaining Dividend.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company will be managed and administered by a board of managers (referred to as the "Board of Managers") composed of at least two (2) and not more than six (6) members who need not be shareholders (the "Managers").

The Managers will be elected by the general meeting of shareholders which will determine their number and the period of their mandate, provided always that:

(i) for so long as A Shares are in issue, at least two (2) and a maximum of three (3) Managers shall be appointed from a list of candidates presented by a majority of the holders of A Shares (the "Class A Managers"); and

(ii) for so long as B Shares are in issue, at least two (2) and a maximum of three (3) Managers shall be appointed from a list of candidates presented by a majority of the holders of B Shares (the "Class B Managers").

The Managers will hold office until their successors are elected. Each Manager may resign or may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders. If the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, a Class A Manager or a Class B Manager may only be replaced by a Manager of the same class appointed in accordance with this Article 9.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers shall appoint among its members a chairman (the "Chairman"). If the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Chairman

shall be (i) chosen among the Class A Managers or the Class B Managers and (ii) elected with the affirmative vote of a majority of the Managers, including at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

The Board of Managers may also appoint a secretary, who needs not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager of the same class as his proxy. Any member of the Board of Managers may represent one or several other members of the same class of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers and Class B Managers, such quorum shall only be met if at least two (2) Class A Managers and two (2) Class B Managers are present or represented.

Decisions will be made by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting, unless a higher majority requirement is required by virtue of an agreement between the shareholders of the Company and/or the Company's constitutional documents, in which case such higher majority requirement shall apply. In the event that the Managers have been qualified as Class A Managers and Class B Managers such decisions must be adopted with a majority of votes of the Managers present or represented including an affirmative vote of at least two (2) Class A Managers and two (2) Class B Managers. In the event of a tie, the decision shall be deemed rejected by the Board of Managers.

A conference telephone call during which a quorum of the Managers as above-mentioned participates in the call shall be valid as meeting of the board, provided written minutes reflecting the decisions adopted during such telephone conference call signed by all the Managers attending such telephone conference call are made.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of being or having been Manager, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé), the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)), if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 22. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 23. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 24. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 25. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 26. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 27. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the Legal Reserve. That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

The shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder (s), in accordance with the rules laid down in article 5 of the Articles of Incorporation.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers determine(s) the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) to the extent and in consideration of such Classes of Shares which are still in issue at the time of the liquidation, according to the rules set in article 5 of these Articles of Incorporation.

Chapter VII. Applicable law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Founding Shareholder declared to subscribe for the six hundred twenty thousand five hundred (620,500) A1 shares, six hundred twenty thousand five hundred (620,500) B1 shares, five hundred (500) A2 shares, five hundred (500) B2 shares, five hundred (500) A3 shares, five hundred (500) B3 shares, five hundred (500) A4 shares, five hundred (500) B4 shares, five hundred (500) A5 shares, five hundred (500) B5 shares, five hundred (500) A6 shares, five hundred (500) B6 shares, five hundred (500) A7 shares, five hundred (500) B7 shares, five hundred (500) A8 shares, five hundred (500) B8 shares, five hundred (500) A9 shares, five hundred (500) B9 shares, five hundred (500) A10 shares, five hundred (500) B10 shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares in Steam LuxCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 176676 (the "Contribution").

The Contribution represents a value in aggregate amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

Proof of the ownership by the Founding Shareholder of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Founding Shareholder declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Founding Shareholder further stated that a report has been drawn up by the managers of the Founding Shareholder wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The Founding Shareholder produced the Report, the conclusions of which read as follows:

"Based on the valuation methodology above described, we have no observation to mention on the value of the Contribution which corresponds at least in number and nominal value to the six hundred twenty thousand five hundred (620,500) A1 shares, six hundred twenty thousand five hundred (620,500) B1 shares, five hundred (500) A2 shares, five hundred (500) B2 shares, five hundred (500) A3 shares, five hundred (500) B3 shares, five hundred (500) A4 shares, five hundred (500) B4 shares, five hundred (500) A5 shares, five hundred (500) B5 shares, five hundred (500) A6 shares, five hundred (500) B6 shares, five hundred (500) A7 shares, five hundred (500) B7 shares, five hundred (500) A8 shares, five hundred (500) B8 shares, five hundred (500) A9 shares, five hundred (500) B9 shares, five hundred (500) A10 shares, five hundred (500) B10 shares, to be issued by the Issuer, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, in an aggregate amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-)."

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2013.

Shareholders resolutions

First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at four (4) the number of Manager(s) and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr Michiel Kramer, born on 25 January 1961 in Hilversum (the Netherlands), director, with professional address at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as Class A Manager;

- Mr Lars Frankfelt, company director, born on 20 July 1956 in Brannkyrka (Sweden), with professional address at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, as Class A Manager;

- Mr Mats Eklund, company director, with professional address at 3350 9 South Street, 3rd Floor, London W1K 2XA, United Kingdom, as Class B Manager; and

- Mr Antonis Tzanetis, company director, with professional address at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Manager.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuvième jour de juin.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Triton Masterluxco 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros et vingt centimes (EUR12.500,20) et immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143926 (l'«Associé Fondateur»),

représentée par Maître Marc Frantz, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 juin 2013; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des Parts Sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Langley LuxCo 1 S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention (y compris l'administration, la gestion et la mise en valeur) et la cession de valeurs mobilières ou de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère en son nom propre et pour son propre compte.

La Société peut fournir des financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés ou d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sans limitation et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société ne peut pas agir comme un fonds d'investissement alternatif tel que défini dans la directive 2011/61/EU du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs et ne peut pas réaliser quelque activité que ce soit qui serait soumise au contrôle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier. En particulier, la Société ne commercialisera pas activement (directement ou indirectement) ses parts sociales ou autres valeurs mobilières à des investisseurs.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 28 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en:

- six cent vingt mille cinq cents (620.500) parts sociales A1 (les «Parts Sociales A1») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- six cent vingt mille cinq cents (620.500) parts sociales B1 (les «Parts Sociales B1») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales A2 (les «Parts Sociales A2») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales B2 (les «Parts Sociales B2») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales A3 (les «Parts Sociales A3») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales B3 (les «Parts Sociales B3») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales A4 (les «Parts Sociales A4») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales B4 (les «Parts Sociales B4») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales A5 (les «Parts Sociales A5») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales B5 (les «Parts Sociales B5») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales A6 (les «Parts Sociales A6») ayant une valeur nominale de d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales B6 (les «Parts Sociales B6») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales A7 (les «Parts Sociales A7») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales B7 (les «Parts Sociales B7») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales A8 (les «Parts Sociales A8») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales B8 (les «Parts Sociales B8») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales A9 (les «Parts Sociales A9») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales B9 (les «Parts Sociales B9») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales A10 (les «Parts Sociales A10») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales B10 (les «Parts Sociales B10») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les Parts Sociales A1, les Parts Sociales A2, les Parts Sociales A3, les Parts Sociales A4, les Parts Sociales A5, les Parts Sociales A6, les Parts Sociales A7, les Parts Sociales A8, les Parts Sociales A9, et les Parts Sociales A10 sont ensemble désignées les «Parts Sociales A».

Les Parts Sociales B1, les Parts Sociales B2, les Parts Sociales B3, les Parts Sociales B4, les Parts Sociales B5, les Parts Sociales B6, les Parts Sociales B7, les Parts Sociales B8, les Parts Sociales B9, et les Parts Sociales B10 sont ensemble désignées les «Parts Sociales B» et ensemble avec les Parts Sociales A, les «Parts Sociales» et chacune une «Part Sociale».

Les Parts Sociales A1 et les Parts Sociales B1 sont désignées ensemble les «Parts Sociales de Catégorie 1».

Les Parts Sociales A2 et les Parts Sociales B2 sont désignées ensemble les «Parts Sociales de Catégorie 2».

Les Parts Sociales A3 et les Parts Sociales B3 sont désignées ensemble les «Parts Sociales de Catégorie 3».

Les Parts Sociales A4 et les Parts Sociales B4 sont désignées ensemble les «Parts Sociales de Catégorie 4».

Les Parts Sociales A5 et les Parts Sociales B5 sont désignées ensemble les «Parts Sociales de Catégorie 5».

Les Parts Sociales A6 et les Parts Sociales B6 sont désignées ensemble les «Parts Sociales de Catégorie 6».

Les Parts Sociales A7 et les Parts Sociales B7 sont désignées ensemble les «Parts Sociales de Catégorie 7».

Les Parts Sociales A8 et les Parts Sociales B8 sont désignées ensemble les «Parts Sociales de Catégorie 8».

Les Parts Sociales A9 et les Parts Sociales B9 sont désignées ensemble les «Parts Sociales de Catégorie 9».

Les Parts Sociales A10 et les Parts Sociales B10 sont désignées ensemble les «Parts Sociales de Catégorie 10».

Les Parts Sociales de Catégorie 1, les Parts Sociales de Catégorie 2, les Parts Sociales de Catégorie 3, les Parts Sociales de Catégorie 4, les Parts Sociales de Catégorie 5, les Parts Sociales de Catégorie 6, les Parts Sociales de Catégorie 7, les Parts Sociales de Catégorie 8, les Parts Sociales de Catégorie 9, et les Parts Sociales de Catégorie 10 sont ensemble désignées les «Catégories de Parts Sociales» et chacune une «Catégorie de Parts Sociales».

Les droits et obligations inhérents aux Parts Sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital social émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel sont transférées toutes les primes d'émission payées sur toute Part Sociale en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte de primes peut être utilisé pour régler le prix des Parts Sociales que la Société a racheté à ses associés, compenser toute perte nette réalisée, distribuer aux associés des dividendes ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale (telle que définie ci-dessous), sous réserve qu'un tel rachat ou qu'une telle distribution prélevés sur la prime d'émission bénéficie seulement aux Parts Sociales A ou Parts Sociales B pour lesquelles la prime d'émission en question a été payée à l'origine. Lors de l'émission de nouvelles Parts Sociales A et/ou Parts Sociales B, la Société peut, par un prélèvement sur la prime d'émission versée pour ces Parts Sociales A et/ou Parts Sociales B, attribuer dix pour cent (10 %) de la valeur nominale des Parts Sociales nouvellement émises à la réserve requise par la loi (la «Réserve Légale») dans le but d'assurer que la Réserve Légale s'élève en permanence à dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la Société conformément aux Lois.

Chaque fois qu'un apport en capital (en numéraire ou en nature), y compris toute prime d'émission qui s'y rapporte, est fait en contrepartie de l'émission de Parts Sociales A et/ou de Parts Sociales B (individuellement désigné l'«Apport» et collectivement désignés les «Apports»), le Conseil de Gérance conservera la trace, dans les livres de la Société, des Apports, et établira des comptes analytiques pour les Parts Sociales A et les Parts Sociales B.

Dans la mesure permise par les Lois, en ce compris, mais sans limitation, l'observation de l'exigence légale de créer une Réserve Légale, et sous réserve de ce qui suit, les Parts Sociales A et les Parts Sociales B seront autorisées à bénéficier d'un droit exclusif aux distributions sous forme de (i) dividendes, (ii) rachat de Parts Sociales propres, (iii) réduction du capital souscrit, (iv) réduction d'une réserve et (v) liquidation par la Société (les «Distributions»).

Si la Société décide d'effectuer des Distributions, le montant attribué à cet effet sera distribué conformément aux règles suivantes:

- chaque Part Sociale de Catégorie 1 donne droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule soixante-cinq pour cent (0,65 %) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,
- chaque Part Sociale de Catégorie 2 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule soixante pour cent (0,60 %) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,
- chaque Part Sociale de Catégorie 3 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55 %) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,
- chaque Part Sociale de Catégorie 4 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule cinquante pour cent (0,50 %) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,
- chaque Part Sociale de Catégorie 5 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45 %) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,
- chaque Part Sociale de Catégorie 6 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule quarante pour cent (0,40 %) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,
- chaque Part Sociale de Catégorie 7 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35 %) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,
- chaque Part Sociale de Catégorie 8 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule trente pour cent (0,30 %) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,
- chaque Part Sociale de Catégorie 9 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25 %) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,
- chaque Part Sociale de Catégorie 10 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule vingt pour cent (0,20 %) par an de la valeur nominale de cette part sociale, (ensemble le «Droit au Bénéfice»); et après allocation du Droit au Bénéfice, le solde du montant du dividende sera distribué intégralement à toutes les Parts Sociales constituant la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation dans l'ordre numérique inverse (commençant de la Catégorie 10 des Parts Sociales jusqu'à la Catégorie 1 des Parts Sociales) (le «Dividende Restant»).

Le Dividende Restant sera distribué comme suit:

- Les détenteurs de Parts Sociales A auront droit à percevoir une partie du Dividende Restant selon la formule suivante:
Montant total du Dividende Restant X Valeur des Apports effectués en considération des Parts Sociales A / Montant total des Apports effectués en considération des Parts Sociales A et des Parts Sociales B
- Les détenteurs de Parts Sociales B auront droit à percevoir une partie du Dividende Restant selon la formule suivante:
Montant total du Dividende Restant X Valeur des Apports effectués en considération des Parts Sociales B / Montant total des Apports effectués en considération des Parts Sociales A et des Parts Sociales B

Art. 6. Parts Sociales. Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

Chaque Part Sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses Parts Sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les Parts Sociales sont librement cessibles entre eux, cependant les Parts Sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de Parts Sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres Parts Sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le capital de la Société peut être réduit au moyen d'une annulation des Parts Sociales comprenant l'annulation de l'intégralité d'une Catégorie de Parts Sociales au moyen du rachat et de l'annulation de toutes les Parts Sociales de cette catégorie en circulation. En cas de rachat et d'annulation de l'intégralité d'une catégorie de Parts Sociales, ce rachat et cette annulation de Parts Sociales seront effectués dans l'ordre numérique inverse (commençant de la Catégorie 10 des Parts Sociales jusqu'à la Catégorie 1 des Parts Sociales).

Le prix de rachat sera déterminé conformément aux règles énoncées à l'article 5 des Statuts relatif aux distributions des Dividendes Restants.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. Le décès, la suspension des droits civils, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société sera gérée et administrée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») composé d'au moins deux (2) membres et de six (6) membres au maximum qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Les Gérants seront élus par l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre et la période de leur mandat, à condition toutefois que:

(i) aussi longtemps que les Parts Sociales A sont en circulation, au moins deux (2) et trois (3) Gérants au maximum seront nommés à partir d'une liste de candidats présentée par une majorité des détenteurs de Parts Sociales A (les «Gérants de Catégorie A»); et

(ii) aussi longtemps que les Parts Sociales B sont en circulation, au moins deux (2) et trois (3) Gérants au maximum seront nommés à partir d'une liste de candidats présentée par une majorité des détenteurs de Parts Sociales B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les Gérants exerceront leur fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Chaque Gérant peut démissionner ou peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'assemblée générale des associés. Si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A ou de Gérants de Catégorie B, un Gérant de Catégorie A ou un Gérant de Catégorie B ne peut être remplacé que par un Gérant de même catégorie nommé conformément au présent article 9.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance nommera parmi ses membres un président (le «Président»). Si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A ou de Gérants de Catégorie B, le Président sera (i) choisi parmi les Gérants de Catégorie A ou les Gérants de Catégorie B et (ii) élu avec un vote affirmatif de la majorité des Gérants, comprenant au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance peut également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant de la même catégorie que lui comme étant son mandataire. Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil de Gérance de sa catégorie.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins deux (2) Gérants de Catégorie A et deux (2) Gérants de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront adoptées à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion, sauf si une majorité plus élevée est requise en vertu d'un contrat entre les associés de la Société et/ou les documents constitutionnels de la Société, auquel cas cette exigence d'une majorité plus élevée s'appliquera. Dans l'hypothèse où les Gérants ont été qualifiés de Gérants de Catégorie A et de Gérants de Catégorie B, les décisions doivent être adoptées à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés comprenant un vote affirmatif d'au moins deux (2) Gérants de Catégorie A et deux (2) Gérants de Catégorie B. En cas d'égalité des voix, la décision sera réputée être rejetée par le Conseil de Gérance.

Une conférence téléphonique à laquelle un quorum des Gérants tel que mentionné ci-dessus participe doit être validée comme une réunion du conseil, à condition que le procès-verbal écrit reflétant les décisions adoptées durant une telle conférence téléphonique soit signé par tous les Gérants présents à cette conférence téléphonique.

En cas d'urgence, une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est dirigeant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en

relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 20. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 22. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 23. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 24. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 25. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 26. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 27. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la Réserve Légale. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10 %) du capital émis de la Société.

Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, conformément aux règles prévues à l'article 5 des Statuts.

Sous réserve des conditions énoncées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance, peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance, déterminent le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) dans la limite et en tenant compte des Catégories de Parts Sociales émises au moment de la liquidation, conformément aux règles prévues à l'article 5 de ces Statuts.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 29. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, l'Associé Fondateur a déclaré souscrire les six cent vingt mille cinq cents (620.500) parts sociales A1, six cent vingt mille cinq cents (620.500) parts sociales B1, cinq cents (500) parts sociales A2, cinq cents (500) parts sociales B2, cinq cents (500) parts sociales A3, cinq cents (500) parts sociales B3, cinq cents (500) parts sociales A4, cinq cents (500) parts sociales B4, cinq cents (500) parts sociales A5, cinq cents (500) parts sociales B5, cinq cents (500) parts sociales A6, cinq cents (500) parts sociales B6, cinq cents (500) parts sociales A7, cinq cents (500) parts sociales B7, cinq cents (500) parts sociales A8, cinq cents (500) parts sociales B8, cinq cents (500) parts sociales A9, cinq cents (500) parts sociales B9, cinq cents (500) parts sociales A10, cinq cents (500) parts sociales B10, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de Steam LuxCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176676, (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La preuve par l'Associé Fondateur de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé Fondateur a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert des Apports à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Associé Fondateur a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de l'Associé Fondateur dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

L'Associé Fondateur a produit le Rapport, lequel contient les conclusions suivantes:

«Sur base de la méthode d'évaluation décrite ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale de l'Apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des six cent vingt mille cinq cents (620.500) parts sociales A1, six cent vingt mille cinq cents (620.500) parts sociales B1, cinq cents (500) parts sociales A2, cinq cents (500) parts sociales B2, cinq cents (500) parts sociales A3, cinq cents (500) parts sociales B3, cinq cents (500) parts sociales A4, cinq cents (500) parts sociales B4, cinq cents (500) parts sociales A5, cinq cents (500) parts sociales B5, cinq cents (500) parts sociales A6, cinq cents (500) parts sociales B6, cinq cents (500) parts sociales A7, cinq cents (500) parts sociales B7, cinq cents (500) parts sociales A8, cinq cents (500) parts sociales B8, cinq cents (500) parts sociales A9, cinq cents (500) parts sociales B9, cinq cents (500) parts sociales A10, cinq cents (500) parts sociales B10 à émettre par l'Émetteur, avec chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), pour un montant total de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2013.

Assemblée générale extraordinaire Première Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social à 2628, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à quatre (4) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période illimitée:

- Monsieur Michiel Kramer, né le 25 janvier 1961 à Hilversum (Pays Bas), administrateur, ayant sa résidence professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que Gérant de Catégorie A;

- Monsieur Lars Frankfelt, dirigeant de société, né le 20 juillet 1956 à Brännkyrka (Suède), ayant son adresse professionnelle au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE1 1JY, en tant que Gérant de Catégorie A;

- Monsieur Mats Eklund, dirigeant de société, ayant sa résidence professionnelle au 9 South Street, 3^{ème} étage, Londres W1K 2XA, Royaume-Uni, en tant que Gérant de Catégorie B

- Monsieur Antonis Tzanetis, dirigeant de société, ayant sa résidence professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 27 juin 2013. REM/2013/1075. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013087773/897.

(130108613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Koch-Ex Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 145.702.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013087750/9.

(130108529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Kantec, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 82, boulevard Napoléon 1^{er}.

R.C.S. Luxembourg B 118.316.

EXTRAIT

Le conseil de gérance a décidé de transférer avec effet au 1^{er} juin 2013 le siège social du 6, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, au 82, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013087745/12.

(130109043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

IST lux s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 82.845.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013082596/9.

(130101700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

J. et H. Lamparski S.à .r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 19, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 17.088.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013082598/9.

(130101989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.
